

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 25 AVRIL 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 38

Nb. de représentés : 3

Nb. d'absents : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq avril à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphanou DIJOUX, 1er adjoint.

AFFAIRE N° 32/1507 :

Cession d'un véhicule à la compagnie d'assurance de la collectivité - Modification du numéro d'immatriculation

ETAIENT PRESENTS :

MM. DIJOUX Stéphanou, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, BALZANET Jonhy, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, JETTER Régine, BELLON Stephen, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, BIEDER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. NASSIBOU Guilaine (par Madame ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine), VAYABOURY Jean Patrick (par Monsieur TEVANEE Jean François), AGATHE Chantal (par Madame JETTER Régine).

ABSENTS :

MM. FONTAINE Michel, VALY Nazir, GUIEN Marie Claire, VON-PINE Bernard, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 30 avril 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 19 avril 2024.



Le Maire



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240425-32-1507-DE
Date de télétransmission : 29/04/2024
Date de réception préfecture : 29/04/2024

Michel Fontaine

**Affaire n°32/1507 : Cession d'un véhicule à la compagnie d'assurance de la collectivité -
Modification du numéro d'immatriculation.**

Garage Municipal - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire informe l'Assemblée que par délibération n° 31/1464 en date du 27 février 2024, le Conseil Municipal avait autorisé la cession d'un véhicule communal de type scooter 125 de marque SUZUKI immatriculé BH-427-HZ à la compagnie d'assurance de la collectivité.

La valeur de remise en état excédant la valeur de la moto, il était préférable de céder le bien à la compagnie d'assurance de la collectivité qui proposait une reprise de la moto pour un montant de 1500.00 € TTC.

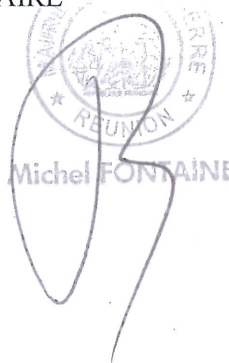
Cependant, une erreur matérielle s'est produite sur le numéro d'immatriculation. En effet, le véhicule communal concerné est le suivant : Type scooter 125 de marque SUZUKI immatriculé BH-427-XF.

Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- D'ANNULER la délibération n°31/1464 du 27 février 2024 ;
- DE L'AUTORISER, lui, l'élu délégué ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences,
 - à CEDER le bien communal indiqué dans le tableau ci-dessus,
 - à PROCEDER à la reprise en l'état et à titre onéreux la moto susmentionnée à notre assureur Prudence Créole,
 - à SIGNER toutes pièces administratives, comptables et juridiques afférentes à cette opération.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240425-32-1507-DE
Date de télétransmission : 29/04/2024
Date de réception préfecture : 29/04/2024